

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N° 12/5.20

REPORT DE L'OUVERTURE DES NOUVELLES STRUCTURES D'ACCUEIL DE JOUR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité, afin d'améliorer l'offre d'accueil de jour des enfants, avait prévu pour la rentrée 2020 l'ouverture d'une crèche de 44 places, d'une UAPE de 60 places ainsi que d'une cantine sur le site de Morges Gare Sud. Cette augmentation s'accompagnait de la transformation de la Gracieuse en une structure pré et parascolaire, en réduisant la capacité de la crèche de la Gracieuse de 32 places, portant sa capacité d'accueil préscolaire à 71 places au lieu de 103 actuellement. Les places préscolaires déduites devaient être déplacées dans la crèche de la Gare, qui offrira 44 places soit 12 de plus qu'actuellement.

Cette augmentation et cette réorganisation de l'offre de places d'accueil de jour a été adoptée par le Conseil communal le 19 juin 2019 et par le Conseil intercommunal du réseau AJEMA le 6 février 2020.

Malheureusement, en raison de la pandémie et du ralentissement de l'activité des chantiers pour limiter la propagation du virus, les mesures prises ne permettent pas d'assurer une ouverture de ces structures en toute sécurité pour la prochaine rentrée scolaire. Ainsi, lors de sa séance du 6 avril, la Municipalité a décidé de repousser leur ouverture.

Le Centre de vie enfantine (CVE) de la Gare, l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Jacques Dubochet, et la cantine Jacques Dubochet ouvriront le 6 janvier 2021, au lieu de la rentrée d'août 2020. D'ici-là, les 103 places du Centre de vie enfantine de la Gracieuse sont maintenues, les 32 enfants prévus au CVE de la Gare y seront accueillis jusqu'en janvier et les 12 places supplémentaires seront attribuées à ce moment-là.

La création des 36 places de l'UAPE de la Gracieuse est, quant à elle, reportée d'un an à la rentré d'août 2021.

L'information concernant l'école sera communiquée dans un second temps.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2020.

le syndic le secrétaire

Vincent Jaques Giancarlo Stella

Communication adressée par courrier au Conseil communal en mai 2020.